

Chapitre 40 Régimes rentiers : unité et diversité

Julien VERCUEIL & Adrien FAUDOT

Ce chapitre a pour objectif de caractériser les régimes rentiers en mobilisant la grille de lecture de la théorie de la régulation (TR), notamment les formes institutionnelles qui sont au cœur de son appareil analytique. Dans la diversité des régimes rentiers, l'insertion internationale est à chaque fois la forme dominante car elle conditionne l'existence de la rente, laquelle correspond à un flux de recettes en devises émanant d'une ressource et nettement supérieur aux coûts de sa production, dont la valeur est suffisamment importante pour constituer le moteur de l'économie. L'État joue quant à lui un rôle médiateur essentiel à la reproduction du régime rentier. Bien qu'il dispose de la capacité à mener des politiques d'émancipation, il est souvent conduit à reproduire les structures rentières de l'économie.

La rente est définie ici dans son sens large : il s'agit d'un revenu additionnel, soit excédant les profits moyens, obtenu grâce à la détention d'un actif. Par exemple, à l'échelle d'une économie nationale, il peut s'agir d'un revenu tiré de l'exportation d'une ressource, revenu qui dépasse significativement le coût de production de la ressource en question. L'analyse des régimes d'accumulation rentiers (##A1 Boyer, 2023) inscrit la rente dans le long terme et permet d'associer des thématiques centrales de la théorie de la régulation :

- l'unité et la diversité de ces régimes, liées aux formes prises par la rente ;
- la dimension institutionnelle de la rente : conflits et compromis pour l'accès aux actifs porteurs de rente, coalitions politiques et « blocs hégémoniques » susceptibles d'en émerger ;
- les chocs macro-économiques provoqués par la volatilité de la rente ainsi que les politiques à même de les contrecarrer ;
- la relation entre les régimes rentiers et les capitalismes industriels ou post-industriels.

Dans ce chapitre, nous préciserons les caractéristiques des régimes rentiers, avant d'étudier en quoi ces régimes se distinguent des autres régimes d'accumulation. Ensuite, nous nous pencherons sur deux aspects particuliers du régime rentier : les rôles de l'insertion internationale et de l'État dans sa régulation.

Les caractéristiques des régimes rentiers

Le régime rentier peut être identifié par son type de formes institutionnelles. On peut observer en effet quelques caractéristiques communes aux structures économiques des pays concernés par ce régime.

Parler de « régime rentier » renvoie à une dépendance entre une économie nationale et la rente, qui constitue son revenu-clé, lequel découle d'une productivité élevée dans l'exploitation de ressources – relativement aux autres secteurs d'activité, pourtant compétitifs le plus souvent, mais qui ne permettent pas de dégager de tels revenus. Cette symbiose ne doit pas masquer deux défis auxquels fait face le régime rentier : les variations des prix et la soutenabilité de la rente dans le temps. Contre les premières, des politiques peuvent être mises en œuvre pour influencer les cours, et donc les revenus du régime rentier, ou neutraliser leurs variations pour éviter qu'elles ne perturbent le développement de l'économie. Le caractère soutenable de la rente au sens de la durabilité financière dépend de la disponibilité des ressources, qui présentent un risque d'épuisement. Le maintien d'une demande effective de la ressource par le reste du monde est également déterminant. Sous ces conditions, le régime rentier co-évolue avec les autres régimes capitalistes, avec ses caractéristiques propres.

Dans les pays concernés de manière durable par des rentes, on peut identifier un agencement particulier de leurs formes institutionnelles. L'insertion internationale apparaît comme la plus fondamentale. Les régimes rentiers sont tous des régimes d'économie extravertie, c'est-à-dire fortement exportatrices. Il s'agit d'une condition *sine qua non* : une économie ne peut être rentière sans échanges avec le reste du monde. La rente se réalise sur les marchés internationaux, et permet d'importer les biens et services que l'économie rentière ne produit pas elle-même. Elle génère une pression à la recomposition du tissu productif national.

La seconde forme institutionnelle essentielle au régime rentier est le mode d'intervention de l'État. Celui-ci est souvent directement impliqué dans l'exploitation des ressources (naturelles, souvent) productrices de rente. Si ce n'est pas le cas, il capte une partie de la rente sous la forme d'impôts ou de *royalties*. Il est ainsi le médiateur qui canalise la rente et en assure la distribution, sous des formes variables. Son intervention est donc à la fois une source potentielle de tensions et de stabilité sociales dans les régimes rentiers (Hausmann & Márquez, 1983, Talha, 2003).

La troisième forme institutionnelle est celle du rapport salarial. Celui-ci est affecté par la rente à travers la décorrélation que celle-ci rend possible entre productivité du travail et revenu : le second peut augmenter plus vite que la première. L'impact de la redistribution de la rente est d'autant plus significatif que l'économie rentière est plus ouverte : par ses effets de distorsion, la rente met en danger les secteurs d'activité concurrencés par les productions à l'étranger (voir section 3). Le chômage dans ces secteurs risque de se développer en conséquence, malgré les créations d'emplois dans le secteur rentier ou dans les secteurs abrités de la concurrence étrangère et bénéficiant du « ruissellement » orchestré de la rente. Certains régimes rentiers ont recours à une main-d'œuvre étrangère (privée de rente cependant), donnant lieu à un marché du travail dual, comme c'est le cas dans les économies du Golfe (Faudot, 2014). Tandis que cette main-d'œuvre est employée dans les secteurs des services et les quelques secteurs ouverts à la concurrence internationale qui ont survécu, d'autres franges de la population bénéficient d'un accès à la rente à travers des postes dans le secteur rentier ou dans

le secteur d'État, qui peut utiliser les salaires des fonctionnaires comme un canal de redistribution de la rente.

Dans cet agencement particulier, les autorités monétaires sont souvent focalisées sur la stabilisation du taux de change, vulnérable aux variations des prix des matières premières, mais aussi sur la stabilisation du niveau des recettes en devises du régime. Elles constituent et gèrent, par exemple, des fonds souverains qui permettent de lisser les revenus de l'État en cas de forte variation de la rente.

La dernière forme institutionnelle à mentionner est celle des formes de la concurrence. L'exploitation de la rente et son injection dans l'économie tendent à diminuer la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence internationale. Cette dernière peut alors accentuer les difficultés de l'industrialisation voire du secteur agricole et favoriser la spécialisation rentière, à moins que des politiques de développement ne compensent ces effets désindustrialisants en soutenant des industries « naissantes ». Ces politiques de développement sont déterminantes pour contrecarrer les effets de la rente, mais elles soulèvent autant de problèmes qu'elles en résolvent : sur quels secteurs concentrer ses efforts d'industrialisation ? Où doit s'arrêter la politique de protection face à la concurrence ? Le rôle de l'État redevient alors déterminant.

Le régime rentier : une différence de nature avec les régimes du capitalisme ?

À de nombreuses reprises, les auteurs régulationnistes opposent économies capitalistes et régimes rentiers, qualifiés de « modes de développement à part entière » comme a pu l'être le mode de développement socialiste collectivisé (Boyer, 2015, p. 256). Plusieurs arguments étayaient cette séparation :

- le conflit central dans ces modes de production est celui opposant les rentiers et les industriels, et non les détenteurs du capital et les salariés ;
- l'État est capté par les rentiers et ne peut mettre en œuvre des politiques favorables à l'éclosion d'entreprises innovantes susceptibles d'enclencher une dynamique d'industrialisation, caractéristique de l'évolution historique des capitalismes ;
- les régimes politiques associés sont paternalistes. D'un côté, ceci assure la stabilité politique par redistribution directe ou indirecte de la rente aux couches de la population dont le régime a besoin pour subsister, mais, d'un autre côté, n'ouvre pas de possibilités de renouvellement des coalitions, utile à la dynamique du capitalisme ;
- par définition, le régime est inféodé économiquement et politiquement à la rente. Il présente de ce fait une faible résilience face aux crises que les fluctuations de la rente peuvent provoquer et n'est que rarement en mesure de se réinventer pour les prévenir.

À notre sens pourtant, la séparation supposée entre le « mode de développement rentier » et les variétés de capitalisme sous-estime les liaisons fortes qui articulent le régime rentier et les régimes industriels et post-industriels. Braudel situe dans le grand

commerce avec le Levant, puis les Indes, la source du capitalisme occidental. Celui-ci serait donc tributaire du rôle de certains acteurs économiques clés (les marchands génois et vénitiens) dans la captation et le réinvestissement d'une rente d'intermédiation commerciale acquise et entretenue sur les étoffes, objets et métaux précieux, matières premières et épices provenant des Indes (Braudel, 1993, p. 441-453).

Dans cet exemple, la rente peut trouver sa source bien au-delà des seuls gisements de matières premières. Ceci devrait conduire les analyses régulationnistes contemporaines à ne pas se cantonner aux États pétroliers et à s'étendre aux rentes commerciales, foncières, immobilières, financières, de propriété intellectuelle, et à de nombreuses formes d'actifs immatériels. Elles innervent largement l'économie capitaliste contemporaine et reflètent la diversité des modes d'appropriation de la valeur.

De plus, l'interpénétration des rentes primaires (hydrocarbures et minerais) et secondaires extraites de certains secteurs abrités, comme le foncier (Lipietz, 1971), la construction et l'immobilier ou le secteur financier renforce les dynamiques d'accumulation du secteur extractif en leur adjoignant leur puissance économique et politique. En ce sens, le régime rentier ne se développe pas indépendamment du régime capitaliste, il en est une excroissance. Il se nourrit du régime capitaliste et en retour participe à son développement. Leurs interdépendances sont créées par la nécessité d'incorporer, dans les processus de production capitaliste, des ressources porteuses de rentes. De plus, les régimes rentiers ne sont pas voués à rester indéfiniment rentiers. La frontière entre un régime rentier et les régimes considérés comme plus authentiquement « capitalistes » n'est pas hermétique, et l'économie du développement étudie justement les stratégies permettant à certains pays du Sud de la traverser.

Le sous-développement, la rente et le primat de l'insertion internationale

L'insertion internationale est donc la clé pour comprendre un régime rentier. Elle peut contribuer à sa perpétuation mais elle peut aussi servir à la stratégie d'industrialisation du pays – ainsi que l'ont montré certains pays asiatiques comme la Malaisie (Lafaye de Micheaux, 2012) durant ces dernières décennies –, qui permet de s'échapper d'une spécialisation rentière.

Les économistes qui s'intéressent aux effets de distorsion économique provoqués par l'exploitation des ressources naturelles utilisent le concept de syndrome hollandais (ou *Dutch Disease*). Celui-ci théorise le phénomène selon lequel, suite à un afflux de recettes extérieures lié à un secteur particulier, les secteurs non-rentiers et exposés à la concurrence internationale sont pris en étau entre cette concurrence et les coûts domestiques en hausse qui viennent comprimer les marges¹. L'insertion internationale

1. Voir Corden & Neary (1982) pour le modèle séminal, Bresser-Perreira (2008) pour une reformulation hétérodoxe.

peut donc conduire à des effets négatifs renforçant la spécialisation rentière. Le raisonnement lié au « syndrome hollandais », dont les premières applications ont porté sur des économies industrialisées risquant la désindustrialisation, a pu être étendu à des économies en développement – en Amérique latine en particulier, qui se trouvent alors confrontées à l'impossibilité de développer des industries capables de rivaliser avec la concurrence internationale¹.

Certes, un régime rentier est loin de pouvoir être réduit au *Dutch Disease*, mais ce dernier participe fortement à la reproduction du régime rentier en neutralisant les voies de diversification industrielle qui pourraient représenter une alternative à l'accumulation rentière.

Pour la théorie de la régulation, ce primat de l'insertion internationale rappelle l'importance de l'analyse de Fourquet (2003) : la question de l'insertion des économies nationales ou régionales dans l'économie-monde capitaliste, reste encore à approfondir.

Le rôle du politique dans la vulnérabilité et la résilience des régimes rentiers

L'enjeu à moyen terme d'un régime rentier est de limiter les effets de la volatilité de la rente sur l'accumulation, au-delà des pare-feux conjoncturels que sont les fonds de stérilisation ou le ciblage d'inflation. Une part significative de la littérature conclut à l'impossibilité d'une telle entreprise. On note pourtant que certains régimes rentiers ont pu se développer sans empêcher l'essor d'industries exposées et innovantes, illustrant la notion de « semi-autonomie » sectorielle développée par l'analyse régulationniste. En Russie, ce phénomène est illustré par les trajectoires de l'industrie agro-alimentaire et des services informatiques (Grouiez, Vercueil & Volkov, 2021). Ces exemples permettent de nuancer le déterminisme de l'approche en termes de *Dutch Disease*.

Ils invitent aussi à placer le politique au cœur de l'analyse, la dimension conflictuelle des enjeux rentiers ne pouvant être escamotée, comme l'illustrent les guerres et conflits nationaux provoqués dans l'histoire par la captation de la rente. Pour l'approche régulationniste, la soutenabilité d'un régime rentier ne renvoie pas uniquement à l'épuisement des ressources ou aux chocs que les variations de la rente infligent à l'économie. Elle dépend aussi de la capacité régulatrice de l'État et à son pouvoir de limitation des conflits de répartition et de redistribution. Les analyses institutionnalistes s'intéressent donc à la centralité du politique dans les compromis sociaux à trouver entre les horizons

1. Notons que les observations de phénomènes de syndrome hollandais ne se limitent pas aux régimes spécialisés dans l'exploitation d'hydrocarbures ou même aux seules ressources naturelles. Ainsi, le tourisme, les aides au développement ou bien les transferts de fonds des migrants peuvent constituer des rentes suffisamment importantes pour imprimer un caractère rentier à une économie et déclencher des processus de recomposition sectorielle dignes du syndrome hollandais.

temporels (utilisation immédiate de la rente versus épargne ou stérilisation¹) et entre les groupes sociaux (intérêts conflictuels des secteurs rentiers, abrités et exposés, ou des différents groupes de producteurs et consommateurs).

L'accumulation de pouvoir politique donnant souvent accès à la rente, elle rend possible par là l'accumulation de ressources économiques. En retour, cette accumulation peut contribuer à sécuriser les positions politiques acquises, dans un mouvement de *lock-in* qui peut aller jusqu'à la capture de l'État par les intérêts du secteur rentier. L'une des interprétations courantes de la « malédiction des ressources naturelles » —selon laquelle les pays bien dotés en ressources naturelles présentent des taux de croissance plus faibles sur la durée que les autres— explique les erreurs de politique économique commises par les gouvernements de régimes rentiers par une moindre incitation pour eux que pour les gouvernements de pays industrialisés à la réalisation de politiques capables de mettre l'économie sur un sentier de croissance durable (Auty, 1998). Toutefois, le message fondamental de la théorie de la « malédiction des ressources naturelles » est mis en doute par plusieurs études (Ross, 2003 ; Vahabi, 2018). Certains auteurs concluent même à une « bénédiction des ressources naturelles » qui associerait abondance de ressources et développement démocratique (Haber & Menaldo, 2011).

Ces débats soulignent l'intérêt de centrer la réflexion sur les dynamiques d'apprentissage institutionnel et technologique susceptibles d'orienter les régimes de croissance vers une émancipation vis-à-vis de la rente. Dans cet objectif le rôle de l'État est, une fois encore, crucial. Ainsi que le montrent Jomo et Rock (1998), certains gouvernements du Sud-Est asiatique ont capturé et utilisé les rentes de ressources naturelles pour développer des politiques de diversification économique favorisant une insertion internationale plus offensive, projetant les entreprises locales sur les marchés internationaux. Dans une approche régulationniste, cette analyse comparative est la plus pertinente pour comprendre de telles transformations et formuler des propositions utiles à d'autres contextes.

Bibliographie

- Braudel F., 1979, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme xv^e-xviii^e siècle, tome 2 : Les jeux de l'échange*, Paris, Livre de Poche (réédition 1993).
- Boyer R., 2015, *Économie politique des capitalismes*, Paris, La Découverte.
- Corden W. M. & Neary J. P., 1982, « Booming sector and de-industrialisation in a small open economy », *The Economic Journal*, **92**(368), p. 825-848.
- Faudot A., 2014, « Le régime rentier d'accumulation en Arabie saoudite et son mode de régulation », *Revue de la régulation*, n° 16, 2^e semestre, DOI : 10.4000/regulation.11033
- Fourquet F., 2004, « Le rapport international est toujours dominant », *L'Année de la régulation*, **8**, p. 135-171.

1. La stérilisation consiste à placer à l'étranger une partie des recettes en devises pour éviter qu'elles ne contribuent à la création de monnaie nationale.

- Grouiez P., Vercueil J. & Volkov D., 2021, « Beyond oil: the international integration of the Russian economy between macroeconomic constraints and sectoral dynamics », *Post-Communist Economies*, **33**(6), p. 770-794.
- Haber S. & Menaldo V., 2011, « Does oil fuel authoritarianism? A reevaluation of the resource curse », *American Political Science Review*, **105**(1), p.1-26.
- Hausmann R., Márquez G., 1983, « La crisis economica venezolana : origen, mecanismos y encadenamientos », *Investigacion Economica*, **42**(165), julio-septiembre 1983, p.117-154.
- Jomo K. S. & Rock M., 1998, « Economic diversification and primary commodity processing in the second-tier south-east Asian newly industrializing countries », *UNCTAD Discussion papers*, n°136, juin.
- Lafaye de Micheaux E., 2012, *La Malaisie, un modèle de développement souverain ?* Paris, ENS Edition.
- Lipietz A., 1971, « Sur la rente foncière urbaine », *La Vie urbaine*, n°4, juillet, p.235-261.
- Ross M., 2012, *The oil curse: how petroleum wealth shapes the development of nations*, Princeton: Princeton University Press.
- Talha L., 2003, « Le régime rentier et son mode de régulation. Essai de problématique », *Forum de la Régulation*, Paris. Accessible à l'adresse suivante : <http://files.eacce.org.ma/pj/1432061654.pdf>
- Vahabi M., 2018, « The resource curse literature as seen through the appropriability lens: a critical survey », *Public Choice*, **175**, p.393-428. <https://doi.org/10.1007/s11127-018-0533-5>.

Références à d'autres chapitres de cet ouvrage

- ##A1 Boyer, R., 2023, « Les régimes d'accumulation et d'appropriation », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse & T. Lamarche (dir), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod.